

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024
Publication : 20/12/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 68
Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Delphine BLAYA
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Odile GOIZET-DUMONT suppléante de M. Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Georges MEZUI	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Céline RENAUD	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Céline RABUT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Membres absents :

Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Anne PERRIN-LOUVRIER	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Cyril GAUCHER	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Catherine VICTOR pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Présentation du rapport annuel 2024 diversité et égalité professionnelle femmes – hommes

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et la loi n°2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique et leurs décrets d'application dont les derniers parus le 13 juillet 2024 concourent à :

- Améliorer l'égalité en matière de rémunération et de déroulement de carrière entre les hommes et les femmes,
- Prévenir les discriminations relatives au sexe.

Dans ce cadre les collectivités territoriales de plus de 40 000 habitants gérant au moins cinquante agents permanents doivent dorénavant élaborer un index de l'égalité qui aboutira à la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel qui doit comporter des mesures relatives à :

- La réduction des écarts de rémunération,
- L'égal accès aux cadres d'emplois, grades et emplois,
- Une meilleure articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- La prévention et au traitement des discriminations, actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

La labellisation égalité et diversité

La présentation du rapport s'inscrit à la fois dans le cadre des obligations légales mais aussi dans les engagements de la collectivité qui se traduisent par la double labellisation égalité et diversité obtenue en 2018 et renouvelée en 2022.

Afin de présenter les résultats obtenus, les modalités de mise en œuvre et les difficultés rencontrées, un rapport est rédigé chaque année depuis 2020. Il prend une nouvelle forme en 2024 et il se veut davantage :

- En adéquation avec le cahier des charges de l'Association Française de Normalisation (AFNOR),
- Précis quant à des données ne figurant pas au bilan social,
- Accessible à tous.

La dernière partie du rapport annuel est consacrée aux pistes d'amélioration identifiées lors de l'audit intermédiaire intervenu sur les mois de janvier et de février 2024 ainsi qu'identifiées par différents acteurs internes.

Conformément à la réglementation en vigueur, le dossier a fait l'objet au préalable d'une présentation au Comité Social Territorial. Si le rapport permet d'identifier des progrès qui restent à accomplir, il met aussi en avant les bons résultats obtenus, par exemple en matière :

- d'égalité salariale ;
- de promotion ;
- de recrutements qui assurent une représentation équilibrée y compris sur les postes d'encadrement supérieur ;
- d'accès et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte du rapport annuel 2024 diversité et égalité professionnelle femmes - hommes.

SCRUTIN	POUR : 81	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 13 PROCURATION(S)	

